

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Dominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 14 janvier 2014, à 20 h, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.

Sont présents les conseillers :

Hugo Mc Dermott, Jacques Demers, Jean-François Morin et Vincent Perron.

Absence motivée : Marie-Josée Beauregard
Lise Bachand

Formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Diane G. Bélanger.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-01 :

Il est proposé par le conseiller Hugo Mc Dermott, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public et période de questions
4. CONSEIL :
- 4.1 Adoption des procès-verbaux :
 - Séance ordinaire du 3 décembre 2013, à 20 h
 - Séance extraordinaire du 10 décembre 2013, à 19 h
 - Séance extraordinaire du 10 décembre 2013, à 19 h 15
 - Séance extraordinaire du 10 décembre 2013, à 19 h 30
- 4.2 Adoption des comptes à payer
- 4.3 Administration : reconduction Mutuelle / Médial-FQM
- 4.4 Administration : résolution d'appariement fiscal
- 4.5 Administration : ADMQ – Cotisation 2014
- 4.6 Administration : achat d'un poste informatique (serveur) gestion municipale
- 4.7 Comité consultatif d'urbanisme – reconduction de mandats
- 4.8 Service des loisirs - achat tables & chariot et autre
- 4.9 Service des loisirs - cotisation 2014
- 4.10 Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie – cotisation 2014
- 4.11 Association des Chefs en sécurité incendie du Québec – cotisation 2014
- 4.12 Service eaux-usées : mandat de mesurage des étangs
- 4.13 Service eaux-usées : mandat d'installation télémétrie
5. LÉGISLATION :
- 5.1 Avis de motion- Règlement du code d'éthique et de déontologie des élus
6. SERVICE DE L'AQUEDUC :
- 6.1 Rapport du service de l'aqueduc

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

7. SERVICE DE L'URBANISME :
 - 7.1 Rapport du service
8. SERVICE TECHNIQUE :
 - 8.1 Rapport du service des eaux usées
9. CORRESPONDANCE :
 - 9.1 Sommaire de la correspondance
10. Divers
 - Dépôt de rapport de dépenses de candidats à l'élection 2013
 - Avis de retour de la directrice générale
11. Levée de la session

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS :

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. CONSEIL :

4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

- Séance ordinaire du 3 décembre 2013, à 20 h
- Séance extraordinaire du 10 décembre 2013, à 19 h
- Séance extraordinaire du 10 décembre 2013, à 19 h 15
- Séance extraordinaire du 10 décembre 2013, à 19 h 30

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-02 :

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie des procès-verbaux mentionnés en rubrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu que soient adoptés les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2013 à 20 h, de la séance extraordinaire du 10 décembre 2013 à 19 h, de la séance extraordinaire du 10 décembre 2013 à 19 h 15, ainsi que de la séance extraordinaire du 10 décembre 2013 à 19 h 30, tels que rédigés et d'en approuver les signatures.

4.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-03 :

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Mc Dermott, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu que la liste des comptes à payer au 14 janvier 2014 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaire des élus et des employés municipaux (semaines 48 à 52) 2013 : 34 803.24 \$
(semaine 1) :2014 : 6 011.38 \$
- Chèques C0006717 à C0006792 (2013) : 107 283.72 \$

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

• C0006793 à C0006805 (2014) :	79 464.39 \$
• Chèques manuels M0007100 à M0007101 (2013) :	1 870.14 \$
• Paiements Accès D L1300162 à L1300178 (2013) :	38 720.83 \$
L1400001 à L1400003 (2014) :	1 292.66 \$
Total des dépenses :	269 446.36 \$

4.3 ADMINISTRATION : RECONDUCTION MUTUELLE/MÉDIAL-FQM (MUT-00709) :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-04 :

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités du Québec est à renouveler l'entente de gestion FQM-Prévention avec la firme Médial Conseil Santé Sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de cette mutuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu que les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM.

Le texte du document Mutuelle de prévention « FQM-Prévention (MUT-00709)-Convention relative aux règles de fonctionnement », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle, fait partie intégrante du procès-verbal comme si au long cité et que les élus reconnaissent avoir pris lecture.

4.4 ADMINISTRATION : RÉSOLUTION D'APPARIEMENT FISCAL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-05 :

ATTENDU QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la municipalité pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transferts entrée en vigueur en 2013 sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu que le conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier à inscrire aux états financiers 2013 les affectations au poste « Montant à pourvoir dans le futur » nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

Cette nouvelle norme comptable est édictée par le MAMROT (Ministère des affaires municipales des régions et de l'occupation du territoire) et ce pour l'ensemble des municipalités et MRC.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

4.5 ADMQ – COTISATION 2014 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-06 :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu de renouveler l'adhésion pour l'année 2014 de la directrice générale et secrétaire-trésorière auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour un montant de 407 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-130-00-494.

4.6 ACHAT D'UN POSTE INFORMATIQUE POUR SERVEUR :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014- 07 :

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder au remplacement du serveur informatique pour la gestion municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu de procéder à l'achat de l'équipement requis auprès de Lavallée Informatique inc. selon la soumission 71374 et d'en accepter la dépense 3,424.99 \$ + taxes applicables.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 22-100-00-728.

4.7 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RECONDUCTION DE MANDATS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-08 :

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est composé d'un élu et de quatre citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de Jean-Claude Chicoine et Benoit Chicoine représentant citoyen, et de Lise Bachand élue se terminaient le 31 décembre 2013 et que ceux-ci ont émis leur intérêt siéger à nouveau sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu de reconduire jusqu'au 31 décembre 2015 le mandat des personnes ci-haut mentionnées.

4.8 SERVICE DES LOISIRS – ACHAT DE TABLES ET AUTRES :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-09 :

CONSIDÉRANT QUE le remplacement des tables du pavillon des loisirs est requis;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Aquest design # 10404MFB;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jacques Demers, et résolu d'autoriser l'achat de 20 tables # 630EF (259 \$/ch.), de 2 chariots T72 (289 \$) et frais de livraison tel que la soumission de Aquest design et d'en accepter la dépense de 5,933 \$ + taxes.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

D'autoriser l'achat de décapeuse pour l'entretien des planchers du pavillon tel que la soumission de Concept Unic inc. de marque Windsor et d'en accepter la dépense au montant de 1440 \$ + taxes applicables.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 22-700-00-726, 02-701-20-526.

4.9 SERVICE DES LOISIRS : ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL – COTISATION 2014 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-10 :

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu de renouveler l'adhésion pour 2014 au montant de base de 306.48 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-701-20-494.

4.10 ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LA MONTÉRÉGIE – COTISATION 2014 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-11 :

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la cotisation 2014 de l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu d'autoriser le paiement de la cotisation de l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie pour l'année 2014, au montant de 360 \$.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-220-00-494.

4.11 ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC – COTISATION 2014 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-12 :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu d'autoriser le paiement de la cotisation de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour l'année 2014, au montant de 230 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-220-00-494.

4.12 SERVICES EAUX-USÉES : MANDAT DE MESURAGE D'ACCUMULATION DES BOUES :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-13 :

CONSIDÉRANT la recommandation du MDDEP (Ministère du développement durable et de l'environnement);

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Écho-tech h-O inc. pour le mesurage d'accumulation des boues des quatre étangs aérés, incluant les divers services professionnels énumérés :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jacques Demers, et résolu d'autoriser ce mandat à Écho-Tech h-O inc. et d'en accepter la dépense au montant de 1750 \$ + taxes, le tout sous la supervision de M. Gaétan Bousquet, technicien opérateur de l'usine d'épuration des eaux usées.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-414-00-411.

4.13 SERVICES EAUX-USÉES : MANDAT D'INSTALLATION DE TÉLÉMÉTRIE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-14 :

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Gaétan Bousquet, technicien responsable du service des eaux usées, à l'effet de procéder à l'ajout d'enregistreur de débordement ;

CONSIDÉRANT la soumission transmise par l'Entreprise Électrique MJL Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jacques Demers, et résolu unanimement d'accepter les soumissions de Entreprise Électrique MJL Inc pour ajouter un enregistreur de débordement pour chaque poste soit :

poste bas des côtes (2415 \$)	poste Adam (1801 \$)	poste Bachand (4164 \$)
poste Boucher (890 \$)	poste Mailhot (1801 \$)	Usine d'épuration (4007 \$) plus taxes applicables, et d'en accepter la dépense y découlant.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-414-00-526, 02-415-00-522.

5. LÉGISLATION :

5.1 AVIS DE MOTION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Hugo Mc Dermott, que sera adopté à une prochaine séance le règlement 14-281 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Dominique.

QUE le **projet** de règlement 14-281 est présenté et déposé.

Ce règlement sera adopté lors de la séance du 4 février 2014.

Dispense de lecture est donnée.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 14-281 :

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2014-15 :

ATTENDU QUE la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le 1^{er} novembre 2011 son premier code d'éthique et de déontologie;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

ATTENDU QUE le Conseil de toute municipalité doit remplacer son code d'éthique et de déontologie des élus avec ou sans modification et ce avant le 1^{er} mars 2014;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 14 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Mc Dermott, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu que le conseil adopte, en cette séance, **le projet** de règlement 14-281 *sans modification au règlement 11-251* concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Dominique. Le projet de règlement fait partie intégrante du procès-verbal comme si au long cité.

6. SERVICE DE L'AQUEDUC :

6.1 RAPPORT DU SERVICE DE L'AQUEDUC :

Le rapport mensuel d'exploitation des mois d'octobre, novembre et décembre 2013, tel que préparés par Aquatech, est déposé au Conseil.

7. SERVICE DE L'URBANISME :

7.1 RAPPORT DU SERVICE :

La compilation annuelle 2013 est déposée au Conseil.

8. SERVICE TECHNIQUE :

8.1 RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES :

Le rapport du mois de décembre 2013 est déposé au Conseil.
Lettre du MDDEP concernant l'état des boues aux étangs.

9. CORRESPONDANCE :

9.1 SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE :

Le sommaire de la correspondance au 10 janvier 2014 est déposé au Conseil.

10. DIVERS :

10.1 Dépôt de rapport de dépenses de candidats à l'élection 2013

Conformément à l'article 513.0.1 de la loi sur les élections et référendums, tous les candidats doivent déposer avant le 1^{er} février 2014, un rapport sur la divulgation de certaines contributions électorales.

La directrice générale confirme la réception et dépose les rapports reçus entre le 4 décembre et 14 janvier 2014 :

de : Robert Houle, Jean-Paul Fontaine, Pierre Saint-Laurent, Lise Bachand.

Les rapports de tous les candidats sont reçus et seront transmis au DGEQ.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

Avis de retour de la directrice générale Mme Christine Massé à compter du 27 janvier 2014.

M. le maire adresse les mots de remerciements à la directrice par intérim durant son mandat.

11. LEVÉE DE LA SESSION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-16 :

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé, il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu de lever cette séance à 20 h 22.

Robert Houle, Maire

Diane G. Bélanger
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim